

# LE CHAPPELLAUXNAUXARD



## Edito

6 La Chapelle-aux-Naux (d.-et-l.)  
Chères Chapellauniennes, et l'Église  
chers Chapellauniens

Comme vous le savez, le projet de création d'une Commune Nouvelle n'est pas allé à son terme, mais il a eu des conséquences négatives : 2 communes ont dû revoter et les trois maires restant qui tenaient fortement à ce projet en rejettent la responsabilité de l'échec sur les trois autres...

Pourtant dès le début j'avais émis des réserves, mais malheureusement sans être entendu. D'abord réunir 6 communes en une seule, longue de 25 km, semblait être une gageure bien difficile à réaliser. Surtout dans un délai si court (janvier 2019) et sans demander leur avis aux populations concernées.

De plus ce projet si important ne faisait pas partie de nos programmes lors des élections de 2014.

Au fur et à mesure que se faisaient les réunions parfois houleuses, j'ai acquis la certitude qu'il n'était pas possible d'aller au bout de la démarche sans concertation des habitants de notre commune. En effet la création d'une Commune Nouvelle, et donc la disparition des communes qui la composent, est un acte irréversible. Si par la suite on s'aperçoit qu'on s'est trompé, c'est trop tard...

Nous avons donc organisé une consultation (qui n'avait pas de valeur juridique) pour connaître votre avis. Le résultat (99% contre la Commune Nouvelle) a été sans équivoque, et en toute logique le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le retrait de la Chapelle aux Naux.

Suite à la démission du tiers des membres du Conseil Municipal de Lignières, une nouvelle Maire, Sylvie Tessier, a été élue sur un programme refusant l'entrée de sa commune dans la Commune Nouvelle. Lignières étant en position centrale (toutes les communes d'une Commune Nouvelle doivent se toucher), cela implique la fin du projet à six...

Nous ne sommes pas les seuls concernés, car tous les projets en cours sur le département ont échoué cette année...

De nouveaux projets verront peut-être le jour après 2021, plus raisonnables...

Je vous souhaite un bel été ensoleillé, mais pas trop chaud quand même...

Bonne lecture !

Philippe  
MASSARD

## Sommaire

Travaux de la Salle Polyvalente	p 2
Plantation d'arbres prêt du cimetière	p 2
Réparation de la chaussée des Yutiers	p 3
Décorations de Noël	p 2
Arbre de Noël / Goûter de Noël	p 3
Collecte des ordures ménagères en bacs	p 4
Repas des anciens / Marché de Noël	p 5
Distribution des colis de Noël	p 5
Spectacle Familles Rurales	p 5
Voeux du Maire	p 6
Concours des décorations de Noël	p 7
Concours des Maisons Fleuries	p 7
Randonnée nocturne APE	p 8
Commémoration du 8 mai	p 8
Brocante Familles Rurales	p 9
Spectacle Touraine Cheval / Anim. garderie	p 9
Le petit observatoire «Le Coucou»	p 10 et 11
Côté Loire	p 11
Voyage Familles Rurales	p 12
Fête de l'école / Table handicap	p 12
Paul Belloeuve dit Popol	p 13 et 14
Travaux d'enfouissement	p 15
Photos sous la neige	p 16
Le numérique et vous	p 17
Site internet / Retenue à la source	p 18
Événements / Messes / Nouv. arrivants	p 16
Le Carnet / Recette / Pensée	p 19
Fête des Bateliers	p 20

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR  
[www.lachapelleauxnaux.fr](http://www.lachapelleauxnaux.fr)



RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK







## Les travaux de la salle polyvalente sont terminés

La salle polyvalente a été construite il y a plus de 40 ans. Par conséquent, elle était devenue vétuste, énergivore et n'était plus en accord avec les normes actuelles. Une restauration s'imposait.

Commencé en octobre 2017, le chantier de restauration remplissait le cahier des charges suivant : une isolation refaite à neuf (laine soufflée au plafond), un nouveau système de chauffage, des menuiseries à double vitrage, un éclairage par LED et la réfection des peintures murales. Sans oublier le renouvellement complet des tables et des chaises.

Les délais ont été tenus à quelques jours près, et la municipalité a pu réceptionner la salle polyvalente après l'important chantier de remise en état thermique, écologique et de re-looking qui avait été engagé.

La réduction des consommations énergétiques était l'objectif affiché par le Conseil Municipal. Les travaux entrepris feront baisser la consommation d'énergie et assureront un meilleur confort de vie.



### **Pourquoi les menuiseries ?**

Le changement des menuiseries extérieures « simple vitrage bois » par des matériaux renouvelables et durables « menuiseries extérieures en aluminium de haute performance et volets roulants en aluminium » avait pour but principal une meilleure isolation.

### **Pourquoi le chauffage ?**

Auparavant, nous avions de « vieux » radiateurs. Nous les avons remplacés par des plus récents et plus économiques. Cela semblait important, sachant que nous avons refait toute l'isolation du plafond avec de la laine soufflée.

### **Pourquoi les peintures, l'éclairage et le mobilier ?**

Nous ne pouvons pas imaginer tant de changements énergétiques sans travaux décoratifs.

Les murs ont été repeints afin d'apporter plus de clarté à la salle en contraste avec un sol foncé.

Un nouvel éclairage LED a été installé, il est beaucoup moins énergivore que le précédent et éclaire beaucoup mieux.

Bien entendu le changement du mobilier (tables et chaises) devenait primordial. Il est beaucoup plus léger que l'ancien et les tables plus grandes.

### **Le coût ?**

La dépense totale de l'opération est de 65 588.26 € HT pour les travaux et 4796 € HT pour le mobilier. Les subventions obtenues sont de 34 703 € par l'Etat (DETR et FDSR) et 25 459 € par la Communauté de Communes, soit près de 85 % du montant total de la rénovation.

## Plantation d'arbres sur le terrain près du cimetière

Depuis plusieurs années le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives Environnementales) proposait des arbres gratuits (uniquement des essences locales) à condition qu'ils soient plantés de façon à être vus des promeneurs.

Nous en avons profité pour les installer dans l'espace compris entre le cimetière et l'atelier municipal, qui sert de parking occasionnel, et où a lieu la traditionnelle brocante des Familles Rurales.

Pour continuer ces plantations, nous avons acheté cette année 8 nouveaux arbres qui sont venus rejoindre les autres.





## Réparation de la chaussée rue des Yutiers

Lors du réaménagement du hameau des Yutiers, le choix avait été fait de remplacer le bitume de la partie limitée à 30 km/h par un revêtement « écologique » n'utilisant pas de pétrole pour sa fabrication.

Malheureusement, le trafic des voitures, ajouté au fait que certains roulaient trop vite et au passage de camions ou tracteurs, a fait qu'au bout de 2 ans il était usé, générant en plus de la poussière par temps sec.

Le Conseil Municipal a donc décidé de le remplacer par un revêtement à base de gravier solidifié qui, une fois compacté, devient très solide. De plus sa couleur sable indique bien aux conducteurs de véhicules de passage qu'à cet endroit il faut être particulièrement prudent.



## Décoration Noël



Cette fois encore Jean Marie aidé par quelques membres des Bateliers a réalisé une superbe décoration de Noël. L'église, la Mairie et son parking et la salle des fêtes ont été embellis par des illuminations, des guirlandes multicolores et des branches de sapin.

De nombreuses habitations, motivées par le nouveau concours des décorations de Noël, sont venues ajouter un air de fête au village, suscitant l'admiration des chapellauniens et des visiteurs de la commune...

## Arbre de Noël



Dimanche 17 décembre 2017 le Comité Des Fêtes a organisé son traditionnel arbre de Noël pour les enfants de la Chapelle-Aux-Naux. En attendant l'arrivée du Père Noël, les enfants ont assisté à la projection du film RIO, qui fut un peu long pour les tout petits mais notre jeune public fut très attentionné. Avant de repartir, le Père Noël ne s'est pas fait prier pour venir offrir aux 30 enfants présents les jouets et friandises tirés de son panier rouge. Cette après-

midi festive s'est terminée joyeusement par un goûter avec des viennoiseries, chocolat chaud pour les enfants, et le verre de vin chaud pour les parents.

## Goûter de Noël

Le traditionnel goûter de Noël pour les enfants de l'école a remporté le même succès que les années précédentes. Encadrés par les enseignantes et le personnel communal, les enfants ont pu déguster les gâteaux avec le chocolat chaud et les friandises que le Père Noël est venu leur distribuer.





## RAPPEL



# ORDURE MÉNAGÈRES : réorganisation de la collecte sur le territoire du SMICTOM à partir de 2019

## CE QUI VA CHANGER EN 2019

**Différents cas de figure sur un même territoire :**  
Selon ce qui a été étudié avec les communes, voici les 3 cas de figure qui seront mis en place sur le territoire :



**Les papiers en point d'apport volontaire pour tous :**



- Un bac individuel pour les ordures ménagères (nouveau) et des sacs jaunes pour le recyclable (comme actuellement)



### 1 BAC INDIVIDUEL EN PORTE-À-PORTE

Le bac et les sacs jaunes seront à présenter devant l'habitation.



### 2 BAC INDIVIDUEL EN POINT DE PRÉSENTATION

Le bac et les sacs jaunes seront à regrouper avec ceux de plusieurs voisins à un point plus éloigné.

→ à présenter la veille du jour de collecte

- Des bacs collectifs pour les ordures ménagères et les déchets à recycler



### 3 BACS COLLECTIFS EN POINT DE REGROUPEMENT

Les bacs resteront en permanence.

→ les sacs peuvent être déposés 7j / 7

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Information tout au long de l'opération sur différents supports (journal du SMICTOM, site internet, page facebook, presse écrite et radio, supports communaux, etc.).

Information générale en boîte aux lettres auprès des usagers

Début des enquêtes - distribution

La collecte redémarrera avec les nouveaux circuits

Septembre 2018

Novembre 2018

Décembre

1<sup>er</sup> janvier 2019

1<sup>er</sup> trimestre 2019 et plus si besoin

Information auprès des usagers des points de regroupement et distribution des bacs auprès de ceux concernés par les points de présentation.

Les usagers collectés en porte-à-porte seront enquêtés et dotés de leur bac individuel.

À ce stade, le SMICTOM n'est pas en mesure de répondre aux différentes questions afférentes à votre situation personnelle. Attendez le passage de l'enquêteur qui vous expliquera tout directement !

## Attention !

Les enquêteurs ne passeront à votre domicile qu'à partir de novembre.

Afin de vous garantir leur identité, les agents seront dotés de signes distinctifs du SMICTOM et seront obligatoirement munis de leur pièce d'identité. Sachez également qu'ils ne vous poseront que des questions nous permettant d'identifier votre foyer et la dotation du volume du bac.

Aucune autre demande, ni contre partie ne seront demandées.



## *Repas Des Anciens*



Mercredi 13 décembre 2017, l'association Famille Rurales organisé le repas des anciens dans la salle polyvalente, auquel étaient invités tous les habitants adhérents à Familles Rurales, âgés de plus de 60 ans. Ce fut un moment convivial, pendant lequel ils ont partagé un excellent repas. Les quelques chansons interprétées par Richard et Roséliane Oullié, Monique et Jean Claude Lucet furent très appréciées. Les invités sont repartis enchantés de leur après-midi festive et bien sûr du traditionnel petit cadeau.

## *Marché de Noël des bateliers*

L'association des Bateliers du Ridellois a organisé son traditionnel Marché de Noël le dimanche 3 décembre 2017, à la salle polyvalente. Moins de stands à l'intérieur, mais avec un large choix de cadeaux, et productions locales.

A l'extérieur des stands proposaient fleurs, plantes, fruits. Vers 16 H, l'arrivée du Père Noël étonna plus d'un enfant, certains craintifs à la vue de ce vieux monsieur en habit rouge avec une grosse barbe blanche refusèrent de se faire photographier avec lui, mais tous se sont bien amusés.



## *Distribution des colis de Noël*

Comme chaque année les membres du CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) et les membres du Conseil Municipal se sont retrouvés pour l'organisation et la distribution des colis de Noël.

72 personnes ou couples à visiter ; à voir comment les bénéficiaires apprécient cette visite (et le coffret gourmand ! ) cette tradition n'est pas prête de s'éteindre...

## *Spectacle Familles Rurales*

«Les petites recettes de l'amour fou» ont fait recette

Devant un public conquis, Isabelle Gazonnois et Isabelle Loiseau sont venues de Dordogne pour présenter leurs "Petites recettes de l'amour fou" le dimanche 8 avril à La Chapelle aux Naux. Dans la salle des fêtes, transformée en théâtre pour l'occasion, ce pétillant duo a fait revivre les petits bijoux et trésors oubliés de la chanson française. Elles ont campé à merveille les personnages de leurs chansons, donnant vie à des histoires tour à tour drôles, tendres ou impertinentes. Le public a salué la prestation et ces dames se sont volontiers prêtées au jeu des rappels.







## Voeux du Maire

Le samedi 7 janvier se sont déroulés les traditionnels Vœux du Maire devant une nombreuse assistance, dans la salle polyvalente presque terminée.

Madame la Sénatrice Raymond-Pavéro nous a fait le plaisir d'y assister, ainsi que les Maires des communes voisines et les représentants des corps constitués.

Après avoir rappelé les travaux réalisés en 2017 (descentes depuis la Levée de la Loire, sécurisation de l'école contre les risques d'attentats, installation d'un 2ème étage au columbarium, rénovation de la salle polyvalente, réfection de la chaussée aux Yutiers), il a indiqué que le gros projet de l'année 2018 serait l'enfouissement des



réseaux rue Principale. C'est en effet la dernière année où il sera possible de bénéficier d'une subvention représentant 90% du montant des travaux pour la partie électricité.

L'aménagement du lotissement des Gagneries sera le prochain et sans doute dernier gros chantier du mandat se terminant en 2020. Une étude a été commandée à l'ADAC de façon à pouvoir évaluer le montant des travaux portant à la fois sur l'amélioration de la sécurité et l'aménagement paysager.

Il a également évoqué les problèmes récurrents avec le service Transports Scolaires géré avec beaucoup de mauvaise volonté par la Région, qui nous a causé énormément de soucis pour organiser la rentrée scolaire...

Enfin Le Maire a parlé du projet de création d'une commune Nouvelle avec Bréhémont, Lignières de Touraine, Rigny-Ussé, Rivarennnes et Vallères. Idée séduisante a priori, mais qui soulève de très nombreux problèmes.

Il a d'abord indiqué que le calendrier, prévoyant la création au 1er janvier 2019, était beaucoup trop court au regard de tout ce qu'il fallait prévoir et organiser dans le cadre d'un consensus global, afin qu'aucune des populations ne se sente lésée.

Ensuite sur le plan humain, gérer une commune de plus de 5000 habitants, large de 25 km et composée elle-même de 6 communes n'est pas la même chose que de gérer une commune d'un peu plus de 1000 habitants...

Il s'est dit depuis le début inquiet d'une prise de décision précipitée qui engagerait notre commune sans possibilité de retour.

Suite à certaines réunions un peu houleuses de la commission créée spécialement, il a regretté que ceux qui émettent des réserves ou s'interrogent soient souvent perçus comme rétrogrades ou refusant le changement, alors qu'ils ne font qu'exprimer le bon sens et la prudence.

Enfin le Maire a remercié l'équipe des employés communaux pour leur dévouement, les membres du Conseil Municipal pour leur implication dans la conduite des affaires de la commune, et les associations qui animent notre village.

Il a également indiqué que le recensement des habitants de la commune aurait lieu en début d'année, tout en se félicitant de voir que, malgré l'impossibilité d'avoir de nouvelles constructions, la Chapelle aux Naux a augmenté sa population de 10% en 5 ans, se classant ainsi parmi les communes les plus dynamiques du département.



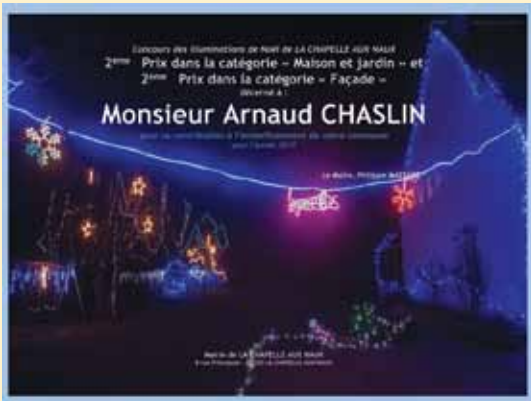
## CONCOURS des DECORATIONS DE NOEL 2017 de LA CHAPELLE AUX NAUX



La première édition du concours des illuminations de Noël débuta fin 2017. Pendant ces fêtes de fin d'année, le jury récompensa les plus belles décorations de Noël extérieures.

La remise des prix eut lieu lors de la cérémonie des Vœux du Maire le 06 janvier 2018.

Un grand bravo à MM. Cédric ANGÈLE et Arnaud CHASLIN vainqueurs de cette première édition. Et merci à Mmes Maryse BENONY et



Corinne TOUCHARD ainsi que MM. Jean-Pierre FOURNIER et Jacky LAURENT pour leur participation. Cette opération sera renouvelée en 2018. Nous vous attendons plus nombreux encore.



## LISTE des PARTICIPANTS au CONCOURS des MAISONS FLEURIES 2017 de LA CHAPELLE AUX NAUX

### PETITS JARDINS ET COURS

- 1 M. Jean-Pierre DE VOS
- 2 Mme Lyliane DUPUIS

*Et pour leur participation :*

- M. et Mme FOUCHÉ J.
- Mme Marie RIVRY
- M. Jacky LEFAY
- Mme Josette GODINHO
- Mme Laëtitia LAURENT

**Prix d'honneur :**  
**Mme Mariette MOQUETTE**

### GRANDS JARDINS

- 1 Mme Gilberte FICHET
- 2 Mme Corinne TOUCHARD



*Et pour leur participation :*

- Mme Françoise COSNIER
- M. Jean-Pierre FOURNIER

### FACADES (Fenêtres et balcons)

- 1 Mme Françoise COSNIER

*Et pour leur participation :*

- M. Jean-Pierre FOURNIER
- Mme Laëtitia LAURENT

### JARDINS POTAGERS

- 1 Mme Corinne TOUCHARD
- 2 Mme Danielle BAUDRIER

**Prix d'honneur :**  
**Mme Mariette MOQUETTE**





## Randonnée Nocture Gourmande de l'APE



La randonnée nocturne organisée par l'APE a rencontré, cette année encore, un franc succès. Cette année elle se déroulait sur le territoire de la commune.

Près de 280 inscrits ont pu apprécier un apéritif au départ de l'école, suivi de la traditionnelle soupe préparée par les bénévoles. Au septième kilomètre cela sentait bon le « rougaille saucisse ». Au dixième kilomètre les attendait le fromage. La boucle « fut bouclée » par une copieuse part de flan « Maison ». Cafés, sodas, bières et pommes à volonté étaient également proposés. Tout cela compris dans la modique somme de participation à la randonnée. Il faut préciser que cette réussite permet à l'Association des Parents d'Élèves de soutenir abondamment les projets des Écoles. Toutes nos félicitations aux organisateurs et aux bénévoles qui ont œuvré, cette fois encore, à cette rencontre intergénérationnelle. Enfants, parents et grands-parents avaient répondu « présents ». Bravo !



## Commémoration du 8 mai 1945



Peu de monde pour cette 73e commémoration du 8 mai 1945, guère plus de 30 fidèles. Les ponts de cette période expliquant en bonne partie cela. La cérémonie habituelle a été menée au nom du Maire par l'un de ses conseillers : déplacement jusqu'au monument aux mort du cimetière, lecture de la lettre du secrétaire d'État, dépôt de la gerbe municipale, minute de silence.

Puis vint le moment de cohésion, aux accents du joli mois de mai, sous le préau de l'école, en ce jour particulièrement chaud et ensoleillé. L'apéritif offert par la municipalité est un moment de retrouvailles et de convivialité

dont il faut profiter.

Pour les amateurs de chiffres, en voici quelques-uns : au moins 60 millions de morts, des millions de blessés, 30 millions de déplacés, sur 22 millions de km<sup>2</sup>. Et parmi les victimes, 6 millions de juifs exterminés dans les sinistres camps nazis. Des millions de bâtiments, d'habitations et d'infrastructures entièrement détruits, certaines villes en totalité. L'estimation des pertes de cette guerre, la plus meurtrière de l'histoire de l'humanité, est de l'ordre de 600 milliards d'euros, sans compter le coût militaire de la guerre.

Souvenez-vous de ce qui fut un conflit à l'échelle planétaire, avec des dizaines de pays impliqués, des atrocités et crimes à une échelle inédite. Souvenez-vous, et joignez-vous à nous pour ces deux cérémonies annuelles : 11 novembre et 8 mai.



Source ECPAD, photographe inconnu





## Brocante Familles Rurales

Il faisait chaud très chaud ce dimanche 7 Mai pour notre traditionnelle brocante et c'est plutôt en fin de journée que l'ambiance du troc a commencée toujours aussi conviviale.



## Spectacle annuel Touraine Cheval

Une vraie, une grande réussite pour le spectacle annuel organisé par Jessica, directrice et monitrice de Touraine cheval. Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, Christine, elle aussi monitrice, est embauchée au sein de l'entreprise, comme principale collaboratrice, depuis 1 an.

Une représentation du cheval à travers le monde, en 16 tableaux très colorés et musicaux, menés par une centaine de cavaliers, de 3 à 49 ans. 10 mois de préparation, plus de 100 bénévoles particulièrement impliqués, des centaines d'heures de couture, de répétitions, 25 équidés, 2000 euros de dépenses et 700€ de subventions de la Commune et la Communauté de Communes. 400 spectateurs, dont des touristes anglais ayant fait une pause spectacle sur leur chemin. Et des fidèles venant de Tours.



Le temps était cette fois au rendez-vous, avec un ciel parfaitement bleu et un soleil de plein été. Les cavaliers en costumes, parfois totalement recouverts ont eu chaud, très chaud, et le grand mérite de ne pas s'en plaindre, ni de le montrer. La buvette a d'ailleurs connu un franc succès. On y aurait même vu Jolly Jumper en train de boire un soda à la paille, avec sa cavalière...

Jessica a eu la bonne idée de faire participer un conseiller municipal à la remise des prix. Pas une sinécure pour ce représentant du Conseil, qui a dû mettre genou à terre ou se hisser à hauteur de monture, pour la bonne centaine de

félicitations individuelles à distribuer. L'une des juments l'a d'ailleurs remercié à sa façon en lui épousant affectueusement le visage.

L'an prochain, point de spectacle, car son organisation est un sacerdoce pour la petite entreprise. Mais Jessica prévoit tout de même une fête du cheval. Suggérons-lui l'idée de faire notamment le tour du village en grandes pompes, du poney à la calèche, et d'aller à la rencontre des habitants qui ne savent pas (encore) que « La Chapelle aux Chevaux », avec Touraine-Cheval, c'est génial !

## Animations à la garderie

Cette année encore, les enfants de la garderie ont confectionné de jolis cadeaux de fête des Mères et des Pères avec les ingénieuses idées de Jeanne.





## Le petit observatoire de la Chapelle aux Naux

### Côté ciel Gare au Coucou

Horreur ! Lorsque au printemps, Lady Coucou débarque en Europe. Son unique obsession est de repérer le nid d'un autre oiseau et là c'est pousses-toi de là que je m'y mette, elle prend un des œufs dans son bec, le jette pardessus bord, pond le sien et disparaît. L'attentat n'aura duré que quelques secondes, c'est le crime parfait.



Lorsque la propriétaire revient au foyer, tout est en ordre, elle peut recompter il y a toujours le même nombre d'œufs mais me direz-vous, un détail risque de lui mettre la puce à l'oreille. Le coucou est un énorme oiseau dépassant les 100 grammes alors que ses victimes ne dépassent guère les 30 grammes. En bonne logique, l'œuf du coucou devrait être 2 à 3 fois plus gros. Or il n'en est rien, le coucou pond des œufs miniatures et tachetés comme les œufs des petits oiseaux. Si ce n'est pas de la supercherie ça Madame !

Ne pensez pas que nos petits oiseaux ne vont y voir que du feu, une mère reconnaît toujours ses enfants. Alors quelle va-être la réaction de nos victimes ?

Il y en a qui prennent fort mal la plaisanterie, certains balancent l'œuf de l'intrus par dessus bord, d'autres abandonnent le nid et en recommencent un autre plus loin. Mais ce sont des cas exceptionnels, la plupart des petits passereaux terminent leur ponte et couvent dans la plus parfaite indifférence. Pendant ce temps là, Lady Coucou continue son petit manège et finit par squatter 10-15 voire même 20 nids. Et comme de surcroît, Lady Coucou n'est pas la seule dans le secteur, un nombre important de troglodytes, de bergeronnettes grises, de rouges-gorges et autres petits oiseaux couvent innocemment sans songer un seul instant aux terribles événements qui se préparent.



Il faut en moyenne 14 ou 15 jours d'incubation seulement voilà, 48 heures avant, un grand remue-ménage se passe dans le nid. Serait-ce par hasard un prématuré ? Hélas, non ! c'est le vilain petit bébé coucou qui joue les invités surprise. Il restera ainsi plusieurs heures prostré, inerte... À côté de lui, 2 ou 3 œufs bien chauds contenant des enfants légitimes seront prêts à éclore dans 2 jours. Ces bébés ne partageront jamais le nid familial. Cela fait maintenant presque 6 heures que le vilain petit coucou est né et il commence à émerger, s'anime, rampe au fond du nid. Mais que fait-il ? Il soulève l'œuf entre ses petits moignons d'ailes, il rampe à reculons jusqu'au bord du nid et hop, c'est fini, le petit

œuf roule sur le bord du nid, plonge dans le vide et s'écrase quelques mètres plus bas. Et la même scène de cauchemar recommence jusqu'à extermination complète du nid. Notre jeune coucou qui, sans même s'en rendre compte, vient de commencer sa vie en assassinant froidement tous ses frères et sœurs. On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs me direz-vous !



Mais peut-on lui trouver quelques circonstances atténuantes à ce jeune killer ? Que se serait-il passé si les parents avaient eu à nourrir en plus de leurs enfants cet espèce de grand escogriffe impossible à rassasier et qui doit atteindre, en moins de 25 jours, le poids fabuleux de 100 g ?

Les malheureux se seraient épuisés à la tâche et tout le monde dans le nid aurait fini par mourir soit de faim soit par faiblesse.

Tuer pour sauver sa propre peau, quoi de plus naturel !





Cela dit, quel instinct mystérieux ordonne à cette petite larve de 3 grammes d'accomplir la seule chose capable de lui sauver la vie : jeter ses frères et sœurs par la fenêtre ? Les savants ont fini par trouver la clé du mystère : pendant les 3 premiers jours de sa vie, bébé coucou possède une peau tellement sensible que le moindre contact lui occasionne une douleur insupportable. D'où cette force irrésistible qui le pousse à éjecter hors du nid tout corps étranger blessant son épiderme.



Pendant ce temps là, les parents sont hantés par une seule idée fixe : ravitailler, encore et toujours ce gros poupon tombé du ciel !

Son bec pantagruélique est entièrement badigeonné de rouge vif à l'intérieur, ce qui excite les parents à enfourner tout ce qu'ils trouvent comme victuailles.

Exténués, les parents voient leur progéniture grossir, il déborde maintenant de partout, le nid s'aplatit prenant l'aspect d'un vieux paillason !

Il faut partir maintenant, ces dernières journées à se faire nourrir hors du nid sont les plus dangereuses pour notre jeune coucou criard et sans défense, de quoi attirer et faire

saliver tous les rapaces qui doivent nourrir leurs petits. Quand à ceux qui ont échappé à ce triste sort, ils sont armés pour la vie et ont appris à se taire...

Puis à son tour, lorsqu'il juge le moment venu, sans carte ni boussole, il prend la direction de l'Afrique. Personne ne lui montre le chemin, tout est inscrit dans son petit cerveau. Personne non plus lui indiquera le chemin du retour, personne ne lui apprendra à espionner les petites femelles charriant les brindilles.

Alors par quel mécanisme secret cet oiseau qui n'a jamais vu ses parents, pourra-t-il répéter à la perfection le moindre de leurs comportements ? Mystère...



## Côté Loire

Ça monte et ça baisse.....

Les années se suivent et ne se ressemblent pas nous confirme Michel Guérineau, alias Mr Vigicrue. Le fleuve royal est décidément bien capricieux !

Janvier 2017 on affichait -0,75 m alors qu'en 2018 on est passé à 2,95 m. Inversement en juin 2016 on affichait 3,60 m ( évacuation des habitants de LCA) alors qu'en 2018 on est passé sous la barre des - 0,50 m

	2016		2017		2018	
Niveau le + haut	3m60	04-juin	1m50	05-mars	2m95	09-janvier
Niveau le + bas	- 1m75	18-août	- 1m80	05-novembre	- 1m10	11-mai

Records à battre au pont de Langeais      4m54 en mai 2011      - 1m85 en nov 2003 et 2011



## *Voyage Familles Rurales*

Dimanche 24 juin 2018, l'association Familles Rurales a organisé son voyage annuel. Départ de la Chapelle Aux Naux en direction du Berry pour une visite au zoo de la Haute Touche. La réserve zoologique de la Haute-Touche est un parc du Muséum national d'histoire naturelle, située en région Centre-Val de Loire, dans l'Indre, sur le territoire de la commune d'Obterre.

La Haute-Touche abrite les représentants de 120 espèces d'animaux sauvages et domestiques qui offrent un large aperçu d'une diversité animale originaire des cinq continents. Dès notre entrée dans le parc zoologique nous partons pour un safari de 4 km en autocar au milieu des bisons, loups, bouquetins, daims, cerfs, babouins, lémuriers, tigres, guépard, antilopes.... La visite peut se poursuivre à pied ou en voiturette électrique. Après le déjeuner, visite guidée du château d'Azay-Le-Ferron

Le château d'Azay-le-Ferron, d'une riche architecture du XVe au XVIIIe siècle, est une véritable machine à voyager dans le temps qui nous transporta à travers les styles et les époques artistiques. Nous avons parcouru les nombreux salons, chambres, salle à manger, cuisine, bibliothèque... Soit 15 pièces somptueusement meublées dans lesquelles vivait la famille Hersent Luzarche, propriétaire depuis 1852, qui a légué le domaine à la ville de Tours en 1951.



## *Fête de l'école*



Très belle réussite pour cette fête de l'école qui se déroulait pour la première fois à la Chapelle aux Naux sur les bords de Loire le samedi 30 juin 2018.

Pratiquement tous les parents ont pu accompagner leurs enfants, ce qui faisait beaucoup de monde sous les arbres qui apportaient un peu de fraîcheur pour cette journée estivale.



Après un spectacle de chants organisé par le corps enseignant suivi de la remise des prix, l'association des parents d'élèves a organisé une sympathique kermesse avec dégustation de fouées et boissons fraîches. Les stands ont connu une bonne affluence jusqu'à l'heure du match de la coupe du Monde qui a vu l'équipe de France battre celle d'Argentine...

## *Table handicap*



Grâce à l'association Génétique Action dirigée par Willy Besard, nous avons obtenu gratuitement une table de pique-nique spéciale handicapés destinée à rejoindre celles existant déjà à la Plesse du Bourg en bord de Loire.

Le responsable de la Loire à vélo, contacté par Jean Marie, a gentiment accepté de s'occuper de l'installation gratuitement, ce qui nous a permis de faire des économies substantielles.





## Paul Belloeuve dit Popol...

Tout le monde connaît ce petit monsieur réservé, souvent perché sur son tracteur ou penché dans ses rangs d'asperges : c'est une vraie figure locale. Né à Langeais en 1942, la guerre frappe depuis 3 ans, l'été particulièrement chaud est annonciateur d'un grand millésime.

En 1945, ses parents traversent la Loire et s'installent à la Chapelle aux Naux dans la maison actuelle. Paul n'a que 3 ans, il ne sait pas encore que son destin est scellé à cette maison et à la Chapelle aux Naux.

4 générations ont vécu, travaillé et développé cette exploitation agricole :

Pierre Obligis arrière-grand-père de Paul, 1er agriculteur de la lignée mais aussi élu municipal de la Chapelle aux Naux. Après des années de guerre entre les habitants, divisés par le projet du lieu de reconstruction de l'église, trop petite et surtout très endommagée par les crues successives, le conseil municipal a voté à la majorité sa reconstruction dans le "bout haut" de la commune c'est à dire à peu près au même endroit que l'ancienne église dans le bourg. En 1853, Pierre Obligis fait une donation d'un terrain pour ériger cette nouvelle église. Les travaux vont enfin pouvoir commencer.

Théophile Obligis, grand-père de Paul, développe la culture du chanvre qui est à l'époque une source importante de richesse. Le sol alluvial et fertile des varences est idéal pour la culture du chanvre. En septembre, commence le rouissage dans le vieux Cher, les plants de chanvre sont recouverts de pierres pour les maintenir dans l'eau (c'est pour cette raison que l'on trouve encore beaucoup de cailloux sur les bords du vieux Cher). Le chanvre est ensuite séché dans le four à chanvre attendant à la maison et broyé pendant l'hiver.



Louis Belloeuve , père de Paul se marie avec Ernestine Obligis ; ils ont 3 enfants : Paul, Françoise (Cosnier) et Jacqueline. La vie n'est pas facile, le travail à la ferme est éprouvant, la famille va vivre péniblement sur une exploitation de 20 ha.

Paul se souvient de son enfance partagée entre l'école et le travail ,le soir pour aider ses parents. Sa première année de scolarité, il la fera avec Monsieur Rousselot puis avec Madame Chivert jusqu'à l'âge de 14 ans.



En 1956 il travaille avec son père dans les vignes sur Lignièrès et Langeais, s'occupe des vaches laitières et cultive des céréales et des asperges. Le 3 juillet 1962, il part 18 mois faire son service militaire à Melun puis à Chateauroux.



Retour à la Chapelle aux Naux, chez ses parents, où le travail l'attend : C'est avec « Fauvette et Mouton », ses fidèles chevaux de trait, qu'il va labourer, herser, faucher et semer...





La mécanisation n'en est encore qu'à ses débuts. C'est René Poujet de Lignièrès qui vient avec sa moissonneuse faire les foins sur la commune.

Paul nous raconte avec nostalgie ces années d'entraide entre agriculteurs pour ramasser les épis d'avoine, de seigle, de blé ou d'orge, pour former des javelles, liées avec de la rouchette coupée sur les bords de Loire, ou pour battre les céréales... La Chapelle aux Naux fut pendant longtemps un village profondément rural habité par de petits agriculteurs.

Mais voilà, à l'âge de 30 ans, Paul achète son premier tracteur puis, 20 ans plus tard sa première moissonneuse. Il rachète et loue des parcelles jusqu'à exploiter 40 ha. Les tracteurs et autres machines agricoles transforment radicalement les méthodes de travail. Le paysage est lui aussi bouleversé, la mécanisation nécessitant une réorganisation des terroirs : il est temps de procéder au remembrement. Les haies sont abattues et les parcelles regroupées et agrandies. Paul s'investit dans la Commission Remembrement dirigée par Marc Rivry avec d'autres chapellauniens et s'applique à ce que le regroupement se fasse le plus équitablement possible. Il fait aussi partie du Syndicat UDSEA dont le Président est alors Marc Rivry pour défendre la cause des agriculteurs.



La vie n'est plus faite que de labeur pour Paul : il rencontre Monique, originaire de Lignièrès, qui bien vite partage sa vie. On les voit très souvent récolter les asperges et les vendre dans l'ancienne écurie. Ils partagent les travaux du potager et s'occupent des animaux de la ferme. La petite maison s'est transformée au fil des années et devient une belle longère.

Passionné par la Loire, la pêche et la navigation, il devient membre de l'association des bateliers et c'est sous son grand hangar que la Clémence se transforme en toue cabanée. Les travaux vont durer 1 an.



Paul a vécu toute sa vie à la Chapelle aux Naux, il nous dit avoir connu : 5 maires, des crues du vieux Cher, la fête de la St Clément, dite «l'Assemblée», avec ses manèges et son bal sur la place de l'ancien cimetière, la première moissonneuse lieuse et la disparition inévitable des toutes les exploitations de moins de 20 ha au profit de celles de plus de 50 ha.

À 60 ans, Paul a bien mérité de prendre sa retraite ; enfin retraite active puisqu'il a gardé 5 ha, des lapins, des poules, un grand potager et surtout des champs d'asperges !







## *Travaux d'enfouissement des réseaux Rue Principale*

Afin de profiter de la subvention de 90% du montant des travaux allouée par le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire), le Conseil Municipal a décidé l'enfouissement des réseaux rue Principale, comme cela avait été le cas aux Yutiers auparavant.

Malheureusement, la DDT Fluviale interdisant de toucher à la levée de la Loire, le premier poteau en ciment, très disgracieux, restera en place.



La longueur totale représente 608 mètres, depuis la place des Costois jusqu'aux dernières maisons avant le croisement de la rue de la Plaine.

Le total des travaux se monte à environ 90 000 € HT et le montant des subventions est de 66 274 € et le reste à charge pour la commune de 23 726 € HT, essentiellement pour l'enfouissement du réseau téléphonique .



Ainsi l'aménagement du centre-bourg, déjà en grande partie réalisé en 2005, sera enfin complètement terminé.







# Photos de La Chapelle-aux-Naux sous la neige

Février 2018







## LE NUMÉRIQUE ET VOUS

### La Chapelle, de verre et de lumière

La fibre optique sera déployée dans notre commune dans l'année 2019, selon un plan national et départemental. Les offres commerciales sont donc attendues pour le 1er trimestre 2020 au plus tard. À ce jour il est prévu que chaque adresse soit raccordable.

La fibre optique, est un moyen de transmission du signal numérique - dont internet - par la lumière, au sein d'un câble optique, aussi fin que capable de prouesses techniques. Selon les cas, elle parviendra aux habitations en aérien ou en souterrain.



Voici ce que vous devez en savoir.

Si vous êtes locataire, vous devez évidemment aborder le sujet avec votre propriétaire, car cela impose un minimum de travaux de raccordement, en lui demandant s'il accepte de les prendre à sa charge, ce qui est largement son intérêt pour les futures locations. Si vous êtes propriétaire, libre à vous de traiter avec n'importe quel opérateur numérique, la fibre n'appartenant pas à un fournisseur particulier. Si vous êtes actuellement équipés en internet ADSL (câble téléphonique) votre opérateur vous fera une proposition de raccordement. Les travaux de raccordement sont le plus souvent payants pour les maisons individuelles : hors offre, le tarif varie de 149 € (souterrain) à 299 € (aérien). Les opérateurs ont grand intérêt à la fibre,

beaucoup moins problématique à entretenir que le câble téléphonique, et commercialement pleine de promesses. La fibre optique ne s'ajoute pas à l'ADSL, elle le remplace. Si vous avez la fibre, tout passe par elle : téléphone et internet, au moyen d'une fameuse « Box ». Pour la télévision, la réception par TNT et satellite restent - pour l'instant - indépendante. En effet, la TNT disparaîtra totalement dans quelques années, remplacée par la seule fibre, éventuellement le satellite.

Techniquement, vous avez intérêt à la fibre optique, car son débit est globalement 100 fois plus important. À partir du moment où vous l'avez, vous avez surtout intérêt à y raccorder un maximum d'équipements.

Concrètement, en vous abonnant à une offre fibre, le technicien posera chez vous, à l'intérieur, un petit boîtier supplémentaire (ci-dessus). Votre box actuelle (ou une nouvelle, si elle est trop ancienne) viendra s'y brancher. Le reste ne change pas. Ou plutôt, si, tout change ! Plus de ralentissements sur internet le week-end, téléphone cristallin, image télévision sans mosaïque, téléchargement d'un concert complet de Johnny en quelques dizaines de secondes, nombreux services numériques.

La fibre c'est une autoroute à 6 voies, comparée à un layon forestier, avec une voiture qui pourrait y rouler à 13000 km/h. Ou encore, un aller-retour SNCF Lille-Marseille en moins de 10 minutes, 150 fois par jour. L'un des grands avantages de la fibre optique, c'est que l'éloignement n'a plus d'incidence : que vous habitiez à 20 mètres du répartiteur ou à 3 km, votre débit sera le même.

Nous vous tiendrons informés ici, mais vous verrez de vous-mêmes son arrivée, car la fibre est souvent précédée de pelleteuses, par forcément dans notre commune mais au moins aux alentours. Oui, l'infiniment petit, qui est infiniment puissant, impose de déployer de grands efforts.





## Site internet de la Commune

[www.chapelleauxnaux.fr](http://www.chapelleauxnaux.fr)



Ce site est régulièrement tenu à jour par la Mairie, ce qui ne veut pas forcément dire que toute nouvelle information soit mise en ligne dans l'instant même de sa connaissance. Nos informations sont vérifiées puis sont reportées sur le site. Il faut donc parfois quelques jours pour les y trouver. Le site internet de la Mairie n'est pas un moyen d'information d'urgence, contrairement à notre page Facebook !

Deux rubriques ont été récemment ajoutées : Hébergements et Activités commerciales.

Il s'agit de rubriques de simple information, sans aucun caractère publicitaire.

Si votre chambre d'hôte ou gîte, activité commerciale ou artisanale est domiciliée dans la commune, vous pouvez contacter la Mairie pour demander à figurer dans ces rubriques. Les conditions de publications sont strictes, mais cela est gratuit.

Allez faire un tour sur le site pour vous faire une idée, rubriques :

- Environnement / Activités locales / Hébergements
- Environnement / Activités locales / Activités commerciales



## Retenue à la source, ce que vous devez savoir

La retenue fiscale à la source rentrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Il s'agit d'une réorganisation fiscale en profondeur, permettant de prélever l'impôt en même temps que vos revenus mensuels vous sont versés, qu'ils soient du travail, de la retraite ou des versements sociaux. Donc, si vous êtes imposables, vous payerez vos impôts de l'année dans la même année. Plus de décalage d'une année entre les revenus et leur imposition !

Cette mesure est déjà en place dans de nombreux pays.

Cette année, en 2018, vous payez encore les impôts de vos revenus 2017.

En 2019, vous payerez pour 2019, en 2020 vous payerez pour 2020, et ainsi de suite.

En résumé, l'impôt sur les revenus de 2018 sera effacé, dans la majorité des cas en totalité, afin d'éviter un double prélèvement dans la même année 2019. À notre connaissance, il n'est pas prévu que cet impôt de 2018 soit rattrapé.

**Voici les options auxquelles vous devez vous intéresser :**

- taux individualisé, pour les couples mariés/pacsés afin que le prélèvement soit adapté aux revenus propres de chacun, OU taux unique moyen pour le couple
  - option pour communiquer, OU NON, votre taux personnalisé à votre employeur ou organisme payeur
  - dans certains cas (notamment les travailleurs indépendants) possibilité d'acquitter mensuellement OU trimestriellement votre impôt.
- Si vous avez effectué votre déclaration en ligne en mai 2018, ces options vous ont déjà été proposées. Elles restent modifiables.

Une déclaration annuelle restera obligatoire, pour permettre au Fisc d'ajuster votre impôt de l'année en cours, s'il y a lieu. Si une régularisation doit avoir lieu car vos revenus ont évolué dans l'année, cela se fera sur l'impôt à la source de l'année suivante. Pour les contribuables ayant une situation inchangée, cette régularisation sera très faible, voire nulle.

Voici une adresse internet facile à inscrire dans votre navigateur, pour vous renseigner en détail :

- <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source/faq-contribuable>

*En 2019, la déclaration d'impôt en ligne (par internet) sera obligatoire POUR TOUS LES CONTRIBUABLES DISPOSANT D'UNE CONNEXION INTERNET à leur résidence principale.*

*Par ailleurs, tous les contribuables ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 15000 € devront déclarer en ligne, quitte à devoir s'équiper.*





## Dates d'évènements à venir 2<sup>ème</sup> semestre 2018

Samedi 21 juillet 2018

Samedi 25 août 2018

Vendredi 28 septembre 2018

Dimanche 14 octobre 2018

Dimanche 11 novembre 2018

Samedi 24 novembre 2018

Dimanche 02 décembre 2018

Dimanche 16 décembre 2018

Fête des Bateliers et le feu d'artifice offert par la Municipalité

Pique-nique Géant organisé par Familles Rurales sur la Plesse du Bourg

Assemblée Générale Familles Rurales

Loto de l'APE au foyer rural de Lignièrès de Touraine

Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Troc'Vêtements Familles Rurales

Marché de Noël des Bateliers

Goûter de Noël du Comité des Fêtes



### Horaires des Messes :

- 15/07 église de Lignièrès de Touraine à 10h30

- 29/08 église de Lignièrès de Touraine à 18h30



- 08/10 église de la Chapelle aux Naux à 18h30

- 30/10 église de Lignièrès de Touraine à 10h30

## Nouveaux arrivants

Mme CONTY Fanny et M. BERGERON Nicolas

Mme HUPON Aurélia et M. DAVID Douglas

*Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune !*

### Le Carnet

#### Naissances :

DEJEAN Bosco, né le 28 décembre 2017

à LA CHAPELLE AUX NAUX

GATIEN Sasha, née le 21 février 2018



#### Décès :

LEONARD Jean-Claude, le 03 juin 2018

MORIN Louise, le 08 juin 2018

HAULBERT Paulette, le 21 mars 2017

#### Mariages :

PERRET Amélie et DOS SANTOS GONÇALVES Morgan,

le 02 juin 2018

## MARBRE AUX DEUX SAUMONS ET OSEILLE (8 à 10 pers)

400 g de saumon frais sans peau / 3 tranches de saumon fumé / 40 g d'oseille / 2 œufs / 15 cl de crème fraîche

Préchauffer le four à 170° (th5-6)

Mixez le saumon froid coupé en morceaux. Ajoutez la crème et les œufs et mixez jusqu'à ce que le mélange devienne une mousse homogène. Poivrez salez légèrement. Séparez la mousse en 2.

Versez la moitié de la mousse dans le moule, tapissez de saumon fumé et répartissez l'oseille. Puis versez l'autre moitié de mousse. Placez le moule dans un bain-marie d'eau chaude, couvrez de papier aluminium. Après 45 mn de cuisson, enlevez le papier et laissez reposer dans le four 5 mn. Puis faites refroidir et placez au réfrigérateur au moins 4 heures.

#### Suggestions :

Pour apporter du croquant, déposez 20 g de noisettes torréfiées concassées avant le saumon fumé. Servez avec une mayonnaise MAISON bien sûr !



### Recette

*Pensée du jour*

*La bêtise a deux manières d'être :  
Elle se tait ou elle parle / La bêtise muette est supportable.*

# LA CHAPELLE AUX NAUX

## FÊTE DES BATELIERS

**SAMEDI 21 JUILLET 2018**

sur la « Plesse » en bord de Loire

À partir de 16 heures

- \*BUVETTE & RESTAURATION
- \*VENTE DE PRODUITS REGIONAUX
- \*ANIMATIONS

*Chansons « Variété Française »  
Interprétées par **CRISS & JACK***

**A 23 heures**

**« FEU d'ARTIFICE »**

**Offert par la  
Municipalité**